Municipalité MASSUEVILLE
Un village qu'on prend à

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE
MODIFICATION DE LA DATE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCEMBRE 2026

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Massueville, que les séances du conseil municipal initialement prévues le lundi 7 décembre 2026 sont reportées au mardi 8 décembre 2026.

Les séances se tiendront à la mairie de Massueville selon l'horaire suivant :

Séance extraordinaire – Présentation et adoption du budget 2027

- Mardi 8 décembre 2026, à 19 h.

Séance ordinaire du conseil municipal

- Mardi 8 décembre 2026, à 19 h 30.

Les délibérations et la période de questions de la séance extraordinaire seront consacrées exclusivement au budget.

Les citoyens sont invités à assister à ces deux séances publiques.

DONNÉ À MASSUEVILLE, ce 17e jour de novembre 2026.

Karine Marquette-Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Marquette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Massueville, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public le 17 novembre 2026, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat à Massueville, ce 17e jour de novembre 2026.

Karine Marquette-Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe